

*Vincent Regnault, Avocat  
Conseiller juridique principal  
Affaires réglementaires et réclamations  
Ligne directe : (514) 598-3102  
Télécopieur : (514) 598-3839  
Courriel : vregnault@gazmetro.com  
Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@gazmetro.com](mailto:dossiers.reglementaires@gazmetro.com)*

**PAR SDE ET PAR MESSENGER**

Le 2 octobre 2012

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria - bureau 2.55  
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2012**  
**Notre dossier : 312-00530**  
**Dossier Régie : R-3809-2012**

---

Chère consœur,

Nous accusons bonne réception d'une copie de la correspondance des procureurs de TCPL dans laquelle ils annoncent leur intention de répliquer à notre correspondance datée du 1<sup>er</sup> octobre 2012. Une telle possibilité n'est pas prévue à la procédure que la Régie a transmise à l'ensemble des participants à ses travaux en date du 18 avril 2012. Gaz Métro s'oppose donc à ce que TCPL transmette une supplique en réponse à sa réplique, cette dernière devant normalement mettre un point final aux représentations entourant la demande d'ordonnance de confidentialité de même que les réponses aux demandes de renseignements de TCPL.

Advenant que la Régie accepte de recevoir la supplique de TCPL, Gaz Métro demande qu'elle soit limitée à l'affidavit additionnel de Frédéric Morel. Gaz Métro se réserve par ailleurs le droit de soumettre ses propres commentaires.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.



Vincent Regnault  
VR/mb

la vie en bleu